

Réf : DCM/2017/n°70/3.1/14-09/5

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	22	27

Date de la convocation : 04-09-2017

Date de l'affichage : 07-09-2017

OBJET :

**CESSION GRATUITE DE TERRAIN PAR
LA CCTC
INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC
COMMUNAL**

Rapporteur : M. le Maire

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept,

Le quatorze septembre à 18 H

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

Présents : Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Noémie CLAUDEL, Philippe CATHALA, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Olivier BERTRAND, Maguelone CHAREYRE, Nathalie THEODOSE, Rachida BOUTEILLER, Fabrice LABARUSSIAS, Cédric BONATO, Alexandra BONNET, Guillaume BER, Stéphane PIGNAN.

Absent ayant donné procuration :

M. NEPOTY à G. TRAUJLET

V. BONVICINI à A. MOLLUNA

H. THELENE à N. THEODOSE

C. BERTINI à O. BERTRAND

JC CAMPOS à J. SOLEYROL

Absents : S. ROUS, A. JACINTO

Secrétaire de séance : A. MOLLUNA

Par courrier du 28 juin 2017, M. le Président de la Communauté de Communes Terre de Camargue nous informait que « à la suite de la révision des statuts communautaires opérée fin 2016, la compétence voirie n'est plus retenue à l'échelle communautaire. A ce titre, il est proposé que dans le cadre de la cession envisagée (extension du cimetière) soit intégrée, pour le même prix, la partie de la parcelle AS 34 qui supporte la voirie d'accès « Cette voirie d'accès, dénommée Impasse des Tourterelles, est cadastrée AS 34 pour une superficie d'emprise de 4 a 94 . Sa longueur est de 107 Ml.

Aussi est-il proposé au conseil Municipal :

- D'acquérir gratuitement 4a94 de la parcelle cadastrée AS 34, appartenant à la Communauté de communes Terre de Camargue, servant d'assiette à l'impasse des Tourterelles
- De dire que les frais d'acte et de bornage seront à la charge de la commune d'Aigues-Mortes
- De décider du classement de la parcelle AS 34 P, d'une superficie de 4a94, pour une longueur de 107 Ml dans le domaine public communal
- D'adopter la nouvelle longueur de voirie communale à savoir 60 496 Ml auquel il convient d'ajouter l'Impasse des Tourterelles pour une longueur de 107 Ml soit une longueur totale de 60 603 Ml.

Le conseil municipal est invité à délibérer

Le conseil municipal, après discussion et à l'unanimité :
- accepte la proposition.

Le Maire,
Pierre Maumejean



Certifié exécutoire compte tenu des :

- date de transmission à la Préfecture : 15.09.17

- date d'affichage : 15.09.17